



Commission Administrative Paritaire

de niveau A (CAP A)

COMPTE RENDU

12 février 2026

Cette CAP s'est déroulée sous la présidence du sous-directeur animation de la politique RH, Monsieur VILLE Marc.

L'UNSA Défense était représentée par : N. ALBERTIN, E. BARRERE et H. BOUCHIBA

ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance le 12 février 2026, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des déclarations Liminaires des OS ;
2. Réponse aux déclarations liminaires ;
3. Examen d'un dossier en conseil de discipline.

1) Déclarations liminaires :

Dans sa déclaration liminaire, l'UNSA Défense est revenue sur plusieurs points majeurs d'actualité pour les agents de catégorie A : la publication des tableaux d'avancement et les déceptions qu'ils ont engendrées, le rôle primordial des CREP et la tolérance zéro en matière de violences sexistes et sexuelles.

Vous pouvez retrouver la DL sur le site UNSA Défense (<https://www.unsa-defense.org>) .

2) Réponses de l'administration à la DL :

- En réponse aux déclarations liminaires, l'administration a indiqué que les lignes directrices de gestion étaient désormais bien intégrées par les employeurs et que les services RH centraux (SRHC) restaient en lien avec ces derniers afin de garantir l'équité des pratiques. Elle a toutefois reconnu que certaines situations ne devraient pas se présenter en CAP.
- Concernant les violences sexistes et sexuelles, l'administration a annoncé qu'une mise à jour des guides « discipline » et « VSS » était prévue courant 2026. Un webinaire dédié à ces thématiques devrait également être organisé au second semestre 2026.



3) Examen du dossier en conseil de discipline :

La CAP a ensuite examiné un dossier en conseil de discipline. L'employeur sollicitait une sanction relevant du deuxième groupe.

Après échanges, la commission n'est pas parvenue à dégager un avis unanime sur le niveau de sanction proposé.

L'UNSA Défense a rappelé la nécessité de lutter fermement contre les comportements relevant des violences sexistes et sexuelles, tout en regrettant que les recommandations figurant dans le guide ministériel VSS ne soient pas pleinement respectées par les employeurs, notamment en matière de proportionnalité et de cohérence des sanctions.

La prochaine CAP des catégories A aura lieu les 12 et 13 mars 2026.

CONCLUSION :

Les commissaires UNSA Défense ont défendu le dossier soumis à l'avis de la CAP avec conviction, sérieux et responsabilité, en veillant à conjuguer fermeté face aux comportements inacceptables et respect des principes du droit disciplinaire ainsi que des guides établis par l'administration.
L'UNSA Défense rappelle aux agents qu'ils peuvent s'appuyer sur leurs délégués locaux pour toute question relative aux comptes rendus d'entretien professionnel ou à leur situation individuelle.

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A – L'UNSA,
numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

